

D.2016.05.25.4.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

4 – PROJETS TERRITORIALISES

4.8 – TELEPHERIQUE URBAIN SUD : Marché N° 2 2015 12715 M: prestations juridiques en droit de la commande publique – lot n°1: assistance et conseil juridique à conclure avec les sociétés PAILLAT CONTI BORY et JOFFE & ASSOCIÉS - Autorisation de signer le marché

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M.Grass)	
GRASS Francis	X	X (M.Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M.Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M.Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2012.10.03.7.3 du 03 octobre 2012, a confié par mandat de maîtrise d'ouvrage à la SMAT la réalisation de la liaison téléportée ONCOPOLE/RANGUEIL/UPS.

L'objectif de l'opération Téléphérique Urbain Sud est de relier, en mode téléporté les trois sites que sont l'Oncopole, le CHU Rangueil et l'Université Paul Sabatier. Le Téléphérique Urbain Sud est un projet de transport en site propre intégral garantissant à l'utilisateur un confort, une disponibilité, une fréquence comparable à ceux du métro avec une amplitude horaire identique à celle du tramway. Il permettra un temps de parcours de 10 minutes entre l'Oncopole et l'UPS (contre plus de 45 minutes en TC à l'heure actuelle) apportant une nette amélioration de la desserte de ce secteur de l'agglomération.

Dans le cadre de cette opération, le Maître d'ouvrage souhaite en appui de sa Direction Juridique, s'adjoindre d'un conseil spécialisé dans le domaine du droit de la commande publique pour des dossiers particulièrement sensibles ou à forte technicité juridique ainsi que pour des missions de représentation en justice.

L'objet de ce marché ne vise pas que des problématiques de « droit de la commande publique » stricto sensu mais s'étend à l'ensemble des lois et règles qui se trouverait applicable dans le cadre de l'exécution des contrats (procédures collectives, sous-traitance, loi MOP, travail dissimulé...).

Le marché se décompose en deux lots :

- Lot n°1 : Assistance et conseil juridique
- Lot n°2 : Représentation en justice

Pour chacun des lots, les prestations font l'objet d'un marché à bons de commande (dispositions de l'article 169 du Code des Marchés Publics) attribué à plusieurs opérateurs économiques (marché à bons de commande multi-attributaire) ; ceux-ci seront au nombre de deux, pour chaque lot, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats et d'offres appropriées.

Le marché est conclu sans montant minimum et sans montant maximum.

La durée prévisionnelle du marché est de 5 ans.

La passation de ce marché fait suite à un appel d'offres ouvert, lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles 160, 161 et 169 du code des marchés publics (CMP).

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 23 décembre 2015 aux publications du BOAMP et du JOUE, et publié sur le site internet du Conseil National des Barreaux et sur le site Tisseo.fr.

La date limite de remise des offres a été fixée au 08 février 2016.

Les enveloppes ont été ouvertes le 08 février 2016.

8 entreprises ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

* *
*

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160602-20160525-4-8D- DE Date de télétransmission : 02/06/2016 Date de réception préfecture : 02/06/2016
--

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 15 mars 2016, agréé les 8 candidatures :

1. Groupement Emmanuel LAMBERT (mandataire)/Arnaud LATRECHE (MP FormA)
2. CABINET ERNST & YOUNG
3. Groupement Renaud FAGES (mandataire)/Benoît MAYLIE
4. CABINET LLC & ASSOCIES
5. CABINET LANDOT & ASSOCIES
6. CABINET JOFFE & ASSOCIES
7. CABINET D4 AVOCATS ASSOCIES
8. CABINET PAILLAT CONTI BORY

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du **10 mai 2016**, attribué le marché aux sociétés **PAILLAT CONTI BORY** pour un montant **50 200,00 € HT** et **JOFFE & ASSOCIÉS** pour un montant de **46 000,00 € HT** fixés au Détail Estimatif, sans montant maximum.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché **2 2015 12715 M** avec les sociétés **PAILLAT CONTI BORY** et **JOFFE & ASSOCIÉS**.

* *
*

Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

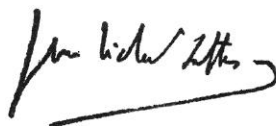
ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec les sociétés **PAILLAT CONTI BORY** et **JOFFE & ASSOCIÉS** le marché 2 2015 12715 M relatif aux prestations juridiques en droit de la commande publique – lot n°1 : assistance et conseil juridique dans le cadre du Téléphérique Urbain Sud, sans montant maximum.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Michel LATTES